

# EDITORIAL

L'année passée fut riche en échanges épistolaires et réunions syndicales : de nombreux collègues ont participé à la rédaction du « Livre noir des TZR », ont assisté aux réunions organisées par le SNES, ont animé la manifestation à bicyclette dans les rues de Dijon en juin, ont fait partie des délégations reçues par le recteur à plusieurs reprises, et ont fait vivre le « Collectif Snes des TZR » tout au long de l'année.

Les militants de la section académique du Snes et des sections départementales ont soutenu les collègues et les ont aidés à résoudre des problèmes personnels et professionnels à la fois dans le cadre de la défense des intérêts de tous et dans celui des intérêts des individus à un moment donné où ils sont en butte aux tracasseries administratives. Ils ont contribué à améliorer la situation de tous et de chacun(e).

Les représentants élus des personnels au titre du Snes sont largement majoritaires dans toutes les instances où sont abordées les questions de mutations et de nominations sur zone de remplacement, que ce soit lors des FPMA (Formation Paritaire Mixte Académique) de juin pour le mouvement intra-académique, ou lors des GT (groupes de travail) chargés d'examiner les affectations sur zone début juillet et fin août (17 sièges sur 28). Ils ont avec vigueur et rigueur défendu les dossiers que les collègues leur ont confiés.

Et, en cette rentrée, force est de constater que le recteur ne sait pas quoi faire pour rendre la situation des TZR encore plus insupportable et pour faire des économies aussi bien sûr ; il a décidé que les ISSR ( indemnités de sujétion spéciale de remplacement) ne seront plus versées que pour les jours où les collègues se rendront dans l'établissement où ils effectuent leur suppléance. Vous verrez dans cette publication les calculs rapides que nous avons effectués...

***Pour protester contre cette nouvelle dégradation scandaleuse, nous vous invitons à être nombreux devant le rectorat le***

**> Mercredi 4 octobre à 15 heures**  
pour une manifestation intersyndicale.

**SPECIAL TZR N° 1 supplément n° 3 à SNES-  
DIJON ° 55— - 25 septembre 2006**

Edito.....	P. 1
Bilan des ajustements.....	P. 2
Collectif TZR 2005-2006 ISSR—Frais de déplacement.....	P. 3
Avez-vous droit aux ISSR ? Réunions des TZR dans les quatre départements.....	P. 4

# BILAN DES AJUSTEMENTS

Il y a 901 TZR (dont 44 CPE et 6 COPS) dans l'académie de Dijon à cette rentrée.

Sur les 851 enseignants TZR, 475 sont nommés en AFA (affectation à l'année), soit 56%, dont 178 ont un service partagé, soit 37%.

**C'est énorme :** cela peut aller de deux établissements dans la même commune, à 2 voire 3 établissements sur 2 à 3 communes, ou bien trois établissements sur deux communes différentes. C'est inacceptable car c'est le résultat de la gestion à l'heure près dans le cadre d'économies budgétaires se souciant peu des conditions de travail des élèves et des enseignants. **22 TZR** sont nommés hors-zone soit 0,05%.

Seuls 376 TZR restent disponibles pour effectuer les remplacements, soit 44%. C'est trop peu et les affectations sur zones limitrophes pour des suppléances de courte et moyenne durée, voire à l'année, ont commencé et engendré toutes sortes de difficultés familiales, financières et professionnelles pour nos collègues.

**Exemples de situations intolérables : munissez-vous d'une carte...**

- effectuer son service « à cheval » sur Saulieu et Recey-sur-Ource, **le même jour ! étant TZR-Montbard et habitant Dijon**, alors qu'il y a 106 km de Saulieu à Recey et qu'il faut 1h 40 pour effectuer le trajet, ceci ne laissant pas de temps pour manger « à la pause méridienne ».
- travailler sur les communes de Villeneuve-la-Guyard, Briennon-sur-Armançon et Migennes,
- ou sur Guérigny, Donzy et Cosne-sur-Loire, ou sur Montcenis, Montchanin et Saint-Vallier, ou Auxerre, Migennes et Toucy, ou Pierre-de-Bresse,

Saint-Martin-en-Bresse et Saint-Marcel, ou bien encore Donzy, Cosne-sur-Loire et Saint-Amand-en-Puisaye,

- **être à mi-temps de droit, être TZR-Avallon**, habiter à l'est de la Côte d'Or et travailler, pour 4h de cours à Guérigny et 5 h à Clamecy hors zone puisque dans la zone de Cosne-sur-Loire.
- **rattaché à Montceau-les-Mines**, être appelé à suppléer à Montsaucho-les-Settons, et pourquoi pas Corbigny en prime ???? heureusement les emplois du temps n'étaient pas compatibles !!
- **enseignant originaire du Sud, affecté TZR-Nièvre**, ayant pris des dispositions pour se loger à proximité de Nevers, doit aller à Cosne-sur-Loire mais aussi à Toucy pour un service de 5 h,
- **TZR-Saône-et-Loire**, habitant Mâcon, sa résidence administrative depuis plusieurs années, est contacté pour aller à Avallon, OUF !!!! c'est totalement hors zone, l'Yonne n'étant pas limitrophe du 71.

**La liste est très longue...**

Disciplines	nombre de TZR	dont en AFA	Disciplines	nombre de TZR	dont en AFA
Education	44	23	S.V.T.	53	36
Orientation	6	6	Education musicale	29	23
Philosophie	24	16	Arts plastiques	23	23
Lettres Classiques	11	5	Assistant(e) ingénieur	1	1
Lettres Modernes	121	40	Génie civil	6	3
Histoire-Géographie	93	51	Génie Thermique	1	1
S.E.S.	9	7	Génie mécanique Construction	17	9
Allemand	47	25	Génie mécanique Productique	18	3
Anglais	100	52	Génie électrique électronique	10	2
Arabe	3	2	Electrotechnique	7	5
Espagnol	55	33	Arts appliqués	1	
Italien	5	5	Autres STI informatique	2	2
Portugais	2		Génie biologique Biochimie	1	1
Russe	3	3	S.T.M.S.	3	3
Chinois	1	1	Eco gestion A (adm)	10	5
Mathématiques	79	38	Eco gestion B (comptabilité)	20	12
Technologie	44	35	Eco gestion C (commerce)	8	5
Sciences Physiques	37	24	Bureautique	2	2
Physique appliquée	4	2	Autres STT	1	

# COLLECTIF TZR 2005-2006

**Gardons à l'esprit que la précarisation des TZR annonce encore aujourd'hui la flexibilité de tous les titulaires de l'Education nationale.**

On sait depuis plusieurs années que ce n'est plus par choix que l'on devient TZR. La dégradation continue de notre statut ne peut que confirmer les inquiétudes et la colère de tous nos collègues :

- ⇒ la disparition de la bonification annuelle de 20 points par an (pour mutation) disparu en 2004,
- ⇒ Les remplacements autoritaires,
- ⇒ les nominations hors zone et celles sur 2 voire 3 établissements et les conditions d'accueil dans les établissements.

**Et pour cette rentrée :**

- ⇒ la suppression d'une partie des ISSR,
- ⇒ L'extension des zones pour 130 collègues touchés dès septembre 2006.

**En septembre 2005 :** « un collectif TZR » voit le jour dans notre académie.

Les collègues réunis ont exprimé collectivement leur mal-être. Des témoignages ont été collectés et des moyens d'actions mis en place. Une première audience avait été demandée à Monsieur le Recteur.

**Le 7 décembre 2005 :** M. Salomé et M. Sauvageot nous ont reçus. Même si nos interlocuteurs ont été extrêmement attentifs, et nous ont laissé le temps de nous exprimer, nous avons peu obtenu ce jour là. Nos doléances ont été transmises au recteur.

**Janvier 2006 :** 40 collègues venus des quatre départements se sont à nouveau réunis. Un « livre noir » a été rédigé. Il est à disposition dans tous les établissements de l'académie. Demander le à vos responsables syndicaux de votre établissement. Les témoignages relevés dans celui-ci sont édifiants !!!! Une nouvelle audience est demandée au recteur.

**12 juin 2006 :** les TZR se rendent devant le Rectorat en sillonnant les rues de Dijon à vélo. La presse et les radios locales étaient fortement présentes. La mise en scène « théâtrale » devant le rectorat a réellement interpellé les passants et les téléspectateurs du 19/20 h ce jour là !!

A nouveau l'ensemble des raisons pour lesquelles nous manifestons ce jour ont été évoquées. Après les désastres de la rentrée 2006, de nouvelles réunions ont déjà vu le jour dans les quatre départements (le 13 septembre à Dijon, le 20 septembre à Sens, Nevers, Chalon sur Saône et Auxerre).

Nous ne devons en aucun cas abandonner notre pression. Nous reviendrons à la charge sans jamais céder sur des revendications qui concernent quelque 900 collègues. Il est clair que sans réactions de notre part, nous risquons très rapidement de voir d'autres dégradations apparaître (la disparition des zones qui semble déjà programmée dans les esprits au

rectorat !!) et jamais aucune autre compensation surgir !

**N'hésitez pas à rejoindre la collectif (que vous soyez syndiqués ou non) pour vous faire connaître et vous faire entendre.**

## SCANDALEUX !!!

**Le gouvernement fait des économies sur le dos des TZR. Les ISSR ne seraient plus payées 7 jours sur 7, la proratisation déjà pratiquée pour les suppléances à temps incomplet se généraliserait donc, puisque les ISSR ne seraient payées que les jours où les collègues se rendront dans l'établissement concerné.**

### Exemple d'économies substantielles :

Sur une suppléance du 2 octobre au 2 décembre pour une distance comprise entre 30 et 39 km

#### **1) à temps complet**

Avant : 52 jours x 27,31 = 1420,12 €

Maintenant sur 4 jours : 30 jours x 27,31 = 819,30 €

**Economie de 600,88 €**

#### **2) à temps incomplet :**

Sur 3 jours : mardi, jeudi, vendredi.

→ 4 jours de payés avant = 30 x 27,31 = 819,30 €

→ 3 jours maintenant = 22 x 27,31 = 600,82 €

**Economie de 219,30 €**

Sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

→ 5 jours payés avant = 38 x 27,31 = 1037,78 €

→ 4 jours maintenant = 30 x 27,31 = 819,30 €

**Economie de 218,48 €**

## TZR à l'année : frais de déplacement

**Beaucoup de TZR nommés en AFA sur deux établissements de communes différentes se voient refuser le paiement des frais de déplacement (à ne pas confondre avec l'ISSR !), en vertu du décret 90—437 du 28 mai 1990, article 7 : « Est en mission, l'agent qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative, et hors de sa résidence familiale ».**

Donc les collègues en service dans un établissement qui est dans leur résidence administrative (ou familiale) et en complément de service dans un autre établissement dans leur résidence familiale (ou administrative) ne peuvent pas percevoir de frais de déplacement. En dehors de cette situation, vous devez exiger le versement de frais de déplacement.

<b>Avez-vous droit à l'ISSR ?</b>		
Tout dépend de la nature de votre affectation	Vous êtes affecté dans votre établissement de rattachement	Vous êtes affecté en-dehors de votre établissement de rattachement
Vous êtes affecté « à l'année » dès la rentrée	NON	NON
Vous êtes affecté « à l'année » après la rentrée	NON	OUI
Vous effectuez une suppléance de « courte ou moyenne durée »	NON	OUI

## REUNIONS DES TZR ORGANISEES PAR LE SNES DANS CHAQUE DEPARTEMENT LES 13 ET 20 SEPTEMBRE 2006

*Tous les collègues présents étaient remontés contre la situation que l'administration leur fait : après avoir perdu des points dans leur barème de mutations, les ISSR sont largement amputées.*

**Ils ont dénoncé les économies faites sur leur dos et l'impossibilité d'obtenir un poste fixe** dont la cause principale est la politique budgétaire qui supprime deux fois plus de postes que ce que pourrait justifier la démographie. Les TZR qui ont obtenu un poste fixe au mouvement intra-académique 2006 avait une ancienneté certaine dans la fonction. Ils ont dénoncé aussi la multiplication des affectations sur deux voire trois établissements dans une ou deux communes.

**De nombreux problèmes ont été évoqués** : ISSR, indemnités de déplacement, établissement de rattachement, service entre les remplacements, complément de service lors d'une suppléance, le manque d'accès à la formation continue, mutation et bonifications...

**Ils ont souligné l'angoisse générée par l'instabilité permanente et la démotivation** qui guette les jeunes collègues qui n'ont pas choisi de devenir titulaire remplaçant(e). Des collègues avec conjoint et enfant dans le sud ont nommés au nord de notre académie.

Différentes formes d'actions ont été évoquées, mels aux élus, manifestation devant le rectorat, grève.....

Les **TZR** en colère seront en grève le jeudi 28 septembre,

☛ les Côte d'Oriens se seront rendus au rassemblement devant le rectorat de Dijon le mercredi 27 septembre à 15 heures

☛ et nous serons très nombreux devant le rectorat pour le rassemblement intersyndical

☛ **LE MERCREDI 4 OCTOBRE à 15 heures  
POUR LE RETABLISSEMENT DES ISSR.**